

janvier 2013

cndp
Commission particulière
du débat public
Port-La Nouvelle 2015

Cahier d'acteur n°2

www.debatpublic-pln2015.org



Ville de Port-La Nouvelle

» Le contexte

La loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002 prévoit la participation du public lorsqu'un projet revêt une importance particulière. Il est associé au débat portant sur le projet et d'autres acteurs peuvent également contribuer à l'alimenter au moyen de « cahiers d'acteurs ».

CONTACT >

Cabinet du Maire

Tél : 04 68 40 30 47

Mail : cabmaire@mairiepln.com



Historique

Il y a plus de 2000 ans, bien avant la création de la commune, des navires de commerce empruntaient déjà ce lieu pour rejoindre la province narbonnaise. C'est réellement en 1704 que les bases d'un port furent jetées avec la construction des premières digues. Il faudra attendre 1830 pour que le trafic portuaire prenne une véritable ampleur avec l'occupation française de l'Algérie et le commerce du vin qui s'y rattachait.

Ce qui n'était qu'un hameau de pêcheurs dépendant de Sigean pouvait alors devenir une véritable commune, La Nouvelle, dont l'acte de création était signé le 21 juillet 1844, puis Port-La Nouvelle en 1953, révélant ainsi la vocation première de ce territoire.

Les deux activités majeures du port, hydrocarbures et céréales, se sont installées dans les années 60 à 85. Concernant le personnel employé, les dockers ont été une composante majeure de ce port pendant de nombreuses années avec un effectif d'une centaine d'hommes durant les années 1960/1970. Le 1er janvier 2007, le Conseil régional se substituait à l'Etat pour la propriété du port géré depuis 1947 par la chambre de commerce et d'industrie de Narbonne.



Présentation générale de la commune

Avec 6 000 habitants à l'année et 30 000 vacanciers en saison estivale, Port-La Nouvelle est une commune dotée d'une forte capacité d'adaptation.

Seulement 420 hectares (11.5 %) sont urbanisés sur une superficie de 3 704 ha, donnant aussi à la cité portuaire une dimension environnementale.



La ville est dotée d'un ensemble complet de commerces et de services ; les principaux services publics sont également présents (centre hospitalier, écoles, collège, centre de secours des sapeurs pompiers, caserne de gendarmerie, bureau de poste, bureau des affaires maritimes, office de tourisme, etc.).

Le secteur primaire est peu représenté mais d'importantes entreprises (Lafarge ciments, groupe de transport Charles André, Silos du sud, dépôts d'hydrocarbures et de gaz, société de BTP Lavoye, etc.) sont implantées depuis plus de vingt ans.

Tout ceci nécessite des voies de communication adaptées qui constituent un atout indéniable pour la commune et son développement (mer, fer, autoroute, route classée à grande circulation) d'autant que la commune est située au carrefour de ces voies (liaison avec l'Espagne, Toulouse, Montpellier et au delà).

L'opportunité n'est pas un motif.

C'est en raison d'enjeux bien concrets développés ci-dessous que les 22 élus municipaux du groupe majoritaire et 3 des 5 élus de l'opposition municipale soutiennent le projet de grand port « Port-La Nouvelle 2015 » au travers de ce cahier d'acteurs. Il n'est pas abordé ici tous les arguments et données qui ont déjà été formulés par le maître d'ouvrage dans son dossier.





Les enjeux du projet pour la ville de Port-La Nouvelle et ses habitants

Confortement des espaces urbains et de la sécurité induite du public, compétitivité du territoire et emploi, articulation port industriel/ environnement, et attractivité touristique pour le public.



>> Le confortement des espaces urbains et de la sécurité du public



Depuis ses origines, la commune offre un double visage : une partie sud occupée par de l'habitat urbain et une partie nord dédiée à l'industrie et au trafic portuaire après la seconde guerre mondiale.

Le développement du domaine portuaire a déjà donné lieu à une relocalisation, celle du centre hospitalier Francis Vals en 2008, qui a permis à cet établissement de santé d'évoluer dans un environnement situé au sud de la commune hors des zones de danger. La superficie importante des terrains libérés permettra l'accueil de nouvelles infrastructures. Par ailleurs, le dépôt d'hydrocarbures DPPLN va prochainement transférer son exploitation en marge de la zone portuaire.

Pour l'avenir, l'extension du port va offrir une formidable opportunité de transfert des activités à risque (hydrocarbures) en dehors du périmètre urbain ; les postes de chargement de la darse pétrolière qui impactent actuellement une partie du front urbain (effet thermique) pourront être déplacés dans le nouveau port.

Pour autant, la commune s'est déjà dotée des moyens modernes de sauvegarde de sa population (plan communal de sauvegarde, réserve communale de sécurité civile, automate d'alerte téléphonique, numéro vert de gestion de crise, Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) adressé à chaque foyer en version papier et numérique). Un réseau de vidéoprotection comprenant 20 caméras équipe la ville en complément de celles installées sur le port.

>> La compétitivité du territoire et l'emploi

Il est admis que le port génère des effets dans la région et l'inter-région. Le projet propose un tirant d'eau plus important couplé à des postes à quai prévus pour des navires deux fois plus longs. En développant ses infrastructures, le port novoellois pourra attirer sur son territoire de nouvelles sociétés proposant de nouveaux trafics, repoussant ainsi son hinterland, mais aussi conforter les sociétés du secteur de la logistique ou du transport déjà en place.



Tout ceci doit pouvoir générer un nouveau gisement d'emploi pour ce bassin d'ampleur départementale et de nouvelles perspectives de développement pour ce département très rural.

Comme ce fut le cas pour les dockers il y a quelques années, de nombreux salariés pourront être recrutés, cette fois au sein des entreprises de maintenance et autres sociétés portuaires. Par ailleurs, la crise qui touche durement les pêcheurs professionnels pourrait trouver ici une issue favorisée par le recrutement des effectifs sous-employés ou non employés.



>> L'articulation port industriel / environnement

Singulièrement, le domaine portuaire est limitrophe à un écrin de nature de 825 ha, la Réserve naturelle régionale de Sainte Lucie et sa plage, son île et ses anciennes salines.

Point de zone tampon entre ces deux entités qui ne se tournent pas le dos, ayant des enjeux différents mais des objectifs similaires de développement durable.

Si l'actuel port de commerce n'a pas entraîné la modification du classement « excellent » de la qualité des eaux de baignade et remis en cause l'attribution de labels (pavillon bleu, démarche qualité eaux de baignade), il n'y a pas de raison que les futures installations exercent plus d'incidences. Cette réalisation doit se faire dans le respect de nos paysages et de nos espaces naturels. Il faut également noter que les nouveaux postes à quai pour les navires pétroliers de grande dimension entraîneront de fait l'arrêt de l'utilisation de la canalisation en mer (sea-line), ce qui est un gage non négligeable de sécurisation du milieu naturel.



>> L'attractivité touristique pour le public

Bien qu'étant un ouvrage portuaire, la jetée sud du port est indéniablement un haut lieu des promenades pour le public en raison du panorama qu'elle propose. Avec le prolongement de cet ouvrage, ce lieu emblématique (du à la présence du « phare rouge ») confortera son attrait ;

D'autres activités pourraient même s'y développer côté plage, comme la plongée sous-marine ou la pêche de loisirs par exemple, en offrant des fonds diversifiés de plus grande profondeur.

La plaisance constitue également un fort vecteur touristique ; Il n'est pas impossible de penser qu'à cette occasion, un redéploiement de la partie plus en amont du port permette un nouveau développement du port de plaisance, par transfert d'activités.

Conclusion

A ce jour, la population novoelloise n'a jamais remis en cause l'installation d'entreprises porteuses d'emplois et respectueuses de leur territoire d'accueil. C'est la raison pour laquelle ce projet est un formidable espoir de développement pour la ville, le département et la région dans lequel la synergie, la diversification et le développement durable représentent autant de termes qui relient de façon indéfectible la ville et son port.

